



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 93547

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la simplification administrative dans le secteur agricole. Une campagne intitulée « Simplifions » a été lancée en France le 8 février dernier. Il semble que l'Allemagne a également entrepris une démarche comparable. Or, un mémorandum a déjà été remis au dernier conseil des ministres de l'Europe en s'appuyant sur le couple franco-allemand pour aller dans le sens d'une simplification européenne. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la teneur de ce mémorandum.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, une contribution franco-allemande à la démarche de simplification a été adressée à la Commission européenne en mars dernier. Cette contribution souligne l'intérêt des deux pays à la démarche de simplification qui peut contribuer à améliorer de façon significative la compétitivité de l'agriculture européenne dans un contexte de mondialisation accrue. Les efforts de simplification entrepris en France et en Allemagne interagissent étroitement avec la législation communautaire, en conséquence, une simplification tangible pour les agriculteurs et l'administration n'est possible que s'il y a en même temps un allègement visible de la réglementation européenne. Par l'intermédiaire de ce mémorandum, la France et l'Allemagne se félicitent des diverses actions entreprises par la Commission dans le but de simplifier le droit communautaire et veulent soutenir et promouvoir ce processus. Les deux ministres de l'agriculture soulignent les points essentiels à la réussite de cette démarche de simplification qui sont notamment : une évaluation de l'impact de tout acte juridique ; une évaluation, via un outil, des coûts induits par la réglementation pour les administrés ; une analyse systématique des possibilités de simplification de toutes les dispositions législatives existantes, sans toutefois remettre en cause les objectifs politiques ou les consensus de base de la politique agricole.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93547

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4811

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7018